



Autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal pour une activité de commerce multiservices.

1. Identification de la collectivité

Commune de Saint Alban des Villards

Mairie – Chef-lieu – 25 Route du Bessay – 73130 Saint-Alban-des-Villards

Adresse électronique : mairie.stalbandesvillards@orange.fr

Téléphone : 04 79 59 44 67 ou 07 86 97 13 38

2. Objet de l'avis

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, dispose que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute manifestation d'intérêt concurrente ».

Le présent avis vise à assurer le respect de ces dispositions.

Monsieur Vuillermoz a fait état d'une manifestation d'intérêt spontanée pour solliciter l'autorisation d'occuper le commerce multiservices situé dans le bâtiment « Le Triandou » constitué d'un bar-restaurant, d'une épicerie et d'hébergements touristiques.

Sur la base de cette demande, la commune informe qu'un titre portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public sera accordé au demandeur.

Le titre en question prendra effet du 01/10/2022 au 01/04/2026.

Il portera autorisation d'occupation des locaux constituant « le Triandou » à savoir le bar-restaurant, l'épicerie et 5 hébergements touristiques pour y exercer l'activité de commerce multiservices.

En contrepartie de l'autorisation accordée l'occupant versera une redevance annuelle.

3. Renseignements complémentaires

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent respectivement être obtenus après demande formulée par écrit ou par mail à l'adresse indiquée au premier point du présent avis.

4. Date limite de manifestation d'intérêt

Le 20/09/2022 à 17h.

5. Date d'affichage du présent avis

Le 05/09/2022